

- si l'ensemble des informations est qui peut consenir ;
- le maître peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui protéger ;

- le maître peut bénéficier d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa défense ;

Le maître de pouvoir consentir seul de manière éclairée :

Les maîtres protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A

<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés et des données générées par l'examen pour leur éventuelle utilisation ultérieure dans le cadre de la même démarche diagnostique, en fonction de l'évolution des connaissances.
--	---

<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Je souhaite être informé(e) du résultat de l'examen réalisé.
--	--

je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

je consens à ce que soit réalisée l'examen prescrit.

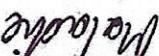
Le médecin ou le conseiller en génétique m'a remis une notice d'information renfermant notamment les éléments d'information ci-dessus et a répondu à toutes mes questions.

J'ai été également informé(e) que cette démarche diagnostique pourra se poursuivre pour que je puisse bénéficier de l'évolution des connaissances actuelles. Dans ce cas, je serai régulièrement informé(e) de sa poursuite et de son résultat dans le cadre de mon suivi.

La conservation et l'utilisation ultérieure possible de mes échantillons biologiques et des données issues de l'examen.

que les risques de transmission génétique de cette maladie, les conséquences possibles pour d'autres membres de ma famille, la nécessité de les informer et les modalités possibles de leur information ;

J'ai reçu les informations portant notamment sur :



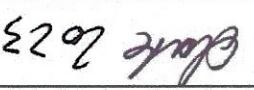
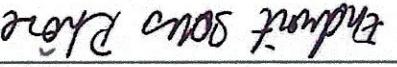
Pour l'examen diagnostique de (préciser obligatoirement le nom de la maladie ou groupe de maladies recherchées ou l'indication de l'examen prescrit) :
Sur l'examen des caractéristiques généliques qui m'a été proposée

Conseiller en génétique *Conseiller* (tel 01 47 51 67 09) sous la responsabilité du Dr. *Laubie* (tel 01 39 51 81 87)

Dr (tel 11111111) je soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) par le :

<i>2000/01/00</i>	<i>00 00 00</i>	DENTITE de la personne (étiquette ou nom, prénom et date de naissance)
-------------------	-----------------	---

Consentement pour l'examen à finalité médicale des caractéristiques génétiques d'une personne majeure

		 John Doe	
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne			
			Fait à Thalwil sous Rive
Le 22/06/2019			

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr.

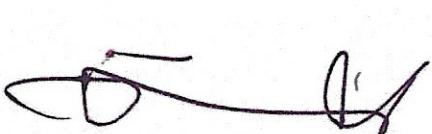
Ces informations sont couvertes par le secret professionnel et le droit au respect de la vie privée dans les conditions de l'article L 111-4 du code de la santé publique.

En cas de réponse négative aux deux rubriques précédentes, j'ai été informé(e) que ma responsabilité pourrait être engagée.

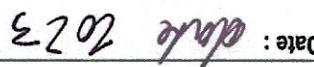
Si le diagnostic est posé, j'informe moi-même les membres de ma famille potentiellement concernés ou certains d'entre eux, dès lors que des mesures de de soins ou de prévention, y compris de conseil génétique, peuvent être proposées.		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour les membres de ma famille que je n'ai pas informé(e), je démanderai au médecin de procéder lui-même à cette information dans le respect du secret médical.		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si, par le passé, j'ai fait un don de gamètes (ou d'embryons) et que le diagnostic est confirmé, j'autorise le médecin à informer le centre d'assistance médicale à la procréation concerné pour l'information des personnes nées de ce don.		

Information de la famille (parentèle)

- Les mesures protégées, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consister seuls, dans la mesure où leur état le permet. A défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :
- le major beneficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa protection ;
 - si il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui régolt l'ensemble des informations et qui peut consentir.



Signature et cachet du médecin ou conseiller en génétique:



je certifie avoir reçue(l) le consentement de la personne dans les conditions prévues par la loi.
possibles des résultats de l'examen pour d'autres membres de la famille et des modalités d'information de ceux-ci.
fabilité des examens, des possibilités de prévention et de traitement et des modalités de transmission générale de cette maladie, des conséquences possibles des examens, des possibilités de l'informer des caractéristiques de la maladie recherchée, des moyens de la détecter, du degré de



Date 2023

Prénom et date de naissance (étiquette ou nom,

IDENTITE de la personne (étiquette ou nom,

(Du médecin prescripteur ou du conseiller en génétique)
ATTTESTATION D'INFORMATION

Consentement pour la conservation, dans un but de recherche, des échantillons et des données résultant de l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne majeure réalisé pour une finalité médicale

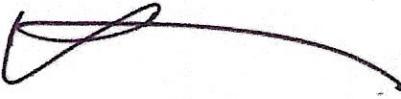
J'ai également reçu des informations sur l'utilisation ultérieure éventuelle dans un but de recherche de mes échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique, ainsi que des données issues de l'examen.

En cas d'utilisation de mes échantillons biologiques ou de mes données génétiques, je serai informé(e) du projet de recherche ou du traitement de données envisagé et aurai la possibilité de m'y opposer⁶.

Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
J'autorise la conservation des données obtenues dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr.....
Doele

Fait à <i>endroit sous Rhône</i>	Le <i>Date 2023</i>
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne	
<i>Joe Doe</i>	

⁶ Sur les droits d'information et d'opposition :

- Article L. 1131-1-1 du CSP sur les échantillons biologiques
- Articles 48, 56 et 75 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et articles 14 et 21 du règlement 2016/679 général sur la protection des données (RGPD) sur les données de santé

- régopt l'ensemble des informations et qui peut consenir.

- il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance d'un tiers, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui

protègent ;

- le majorer bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa

défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :

Les mesures protégées, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A

consensances.

J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés et des données générales pour l'examen pour leur événuelle utilisation ultérieure dans le cadre de la même démarche diagnostique, en fonction de l'évolution des

Oui Non

Oui Non

je souhaite être informé(e) du résultat de l'examen réalisé

je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

je consens à ce que soit réalisé l'examen prescrit.

Le médecin ou le conseiller en génétique m'a remis une notice d'information renfermant notamment les éléments d'information ci-dessus et a répondu à toutes mes questions.

J'ai été également informé(e) que cette démarche diagnostique pourra se poursuivre pour que je puisse bénéficier de l'évolution des consensances actuelles. Dans ce cas, je serai régulièrement informé(e) de sa poursuite et de son résultat dans le cadre de mon suivi.

La conservation et l'utilisation ultérieure possible de mes échantillons biologiques et des données issues de l'examen.

que les risques de transmission génétique de cette maladie, les conséquences possibles pour d'autres membres de ma famille, la nécessité de les informer et les modalités possibles de leur information ;

La maladie recherchée, les moyens de la détecter, le degré de fiabilité des examens, les possibilités de prévention et de traitement, ainsi que les informations portant notamment sur :

Maladie

Pour l'examen diagnostic de (préciser obligatoirement le nom de la maladie ou groupe de maladies recherchées ou l'indication de l'examen prescrit) :

Sur l'examen des caractéristiques génétiques qui m'a été proposé

Conseiller en génétique (tel / / / /) sous la responsabilité du Dr (tel / / / /)

Dr (tel / / / /) le sous-ingénierie reconnaît avoir été informé(e) par le : *13/05/2018*

IDENTITE de la personne (étiquette ou nom, prénom et date de naissance)

Jan de 00/01/2002

G consentement pour l'examen à finalité médicale des caractéristiques génétiques d'une personne majeure

Information de la famille (parentèle)

Si, par le passé, j'ai fait un don de gamètes (ou d'embryons) et que le diagnostic est confirmé, j'autorise le médecin à informer le centre d'assistance médicale à la procréation concerné pour l'information des personnes nées de ce don ⁴ .	Non concerné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
--	---

Si le diagnostic est posé, j'informerai moi-même les membres de ma famille potentiellement concernés ou certains d'entre eux, dès lors que des mesures de soins ou de prévention, y compris de conseil génétique, peuvent être proposées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Pour les membres de ma famille que je n'informe pas, je demanderai au médecin de procéder lui-même à cette information dans le respect du secret médical.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

En cas de réponse négative aux deux rubriques précédentes, j'ai été informé(e) que ma responsabilité pourrait être engagée.

Ces informations sont couvertes par le secret professionnel et le droit au respect de la vie privée dans les conditions de l'article L1111-4 du code de la santé publique.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr..... *Docken*.....

Fait à <i>Endroit sur seine</i>	Le <i>date 2023</i>
<u>Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne</u>	
	

⁴ Article L. 1131-1-2 du CSP

- le majorer bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée ;
 - si ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui réçoit l'ensemble des informations et qui peut consenrir.
- 5 Les mesures protégées, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A


Signature et cachet du médecin ou conseiller en génétique:

 Date : 20/06/2013

Le certificat avoue reueilli le consentement de la personne dans les conditions prévues par la loi.
Possibles des résultats de l'examen pour d'autres membres de la famille et des modalités d'information de ceux-ci.
Facilité des examens, des possibilités de prévention et de traitement des modalités de transmission générale de cette maladie, des conséquences

IDENTITE de la personne (épouse ou nom, prénom et date de naissance)



ATTESTATION D'INFORMATION (Du médecin prescripteur ou du conseiller en génétique)

VF 15 MAI 2019

(RGPD) sur les données de santé

Articles 48, 56 et 75 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et articles 14 et 21 du règlement 2016/679 général sur la protection des données

Article L. 1131-1-1 du CSF sur les échantillons biologiques

Sur les droits d'information et d'opposition :

			Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne	
Le 22/06/2023		Le	Fait à Poclain	

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire

J'autorise la conservation des données obtenues dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

En cas d'utilisation de mes échantillons biologiques ou de mes données génétiques, je serai informé(e) du projet de recherche ou du traitement de données envisagé et aurai la possibilité de me y opposer.

J'ai également reçu des informations sur l'utilisation ultérieure éventuelle dans un but de recherche de mes échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique, ainsi qu'en matière de l'examen.

Consentement pour la conservation, dans un but de recherche, des échantillons et des données résultant de l'examen, des caractéristiques génétiques d'une personne majeure réalisée pour une finalité médicale

Consentement pour la conservation, dans un but de recherche, des échantillons et des données résultant de l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne majeure réalisé pour une finalité médicale

J'ai également reçu des informations sur l'utilisation ultérieure éventuelle dans un but de recherche de mes échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique, ainsi que des données issues de l'examen.

En cas d'utilisation de mes échantillons biologiques ou de mes données génétiques, je serai informé(e) du projet de recherche ou du traitement de données envisagé et aurai la possibilité de m'y opposer⁶.

Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
J'autorise la conservation des données obtenues dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr.....
Doeus

Fait à <i>Nulle</i>	Le <i>22/00/2222</i>
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne	
<i>James Doe</i>	

⁶ Sur les droits d'information et d'opposition :

- Article L. 1131-1-1 du CSP sur les échantillons biologiques
- Articles 48, 56 et 75 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et articles 14 et 21 du règlement 2016/679 général sur la protection des données (RGPD) sur les données de santé

- le meilleur bénéficiaire d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa défense pour pouvoir consentir seul de manière éclairée ;
 - il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui protège ;
 - regoit l'ensemble des informations et qui peut consenler.
- ⁵ Les mesures protégées, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consister seuls, dans la mesure où leur état le permet. A

Signature et cachet du médecin ou conseiller en génétique:

Date :

je certifie avoir recueilli le consentement de la personne dans les conditions prévues par la loi.
possibles des résultats de l'examen pour d'autres membres de la famille et des modalités d'information de ceux-ci.
fabilite des examens, des possibilités de prévention et de traitement et des modalités de transmission génélique de cette maladie, des conséquences possibles des examens, des possibilités de prévention et de traitement et des modalités de transmission génélique de cette maladie, des moyens de la détecter, du degré de

DENTITE de la personne (étiquette ou nom)

Prénom et date de naissance

(Du médecin prescripteur ou du conseiller en génétique)
ATTESTATION D'INFORMATION

			
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne			
Le 22/06/2022		Mme Faït à	

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr.....

Ces informations sont couvertes par le secret professionnel et le droit au respect de la vie privée dans les conditions de l'article L111-4 du code de la santé publique.

En cas de réponse négative aux deux rubriques précédentes, j'ai été informé(e) que ma responsabilité pourrait être engagée.

Si le diagnostic est posé, j'informe la famille moi-même les membres de ma famille potentiellement concernés ou certains d'entre eux, dès lors que des mesures de prévention, y compris de conseil génétique, peuvent être proposées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Pour les membres de ma famille que je n'informe pas, je demanderai au médecin de procéder lui-même à cette information dans le respect du secret médical.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Si, par le passé, j'ai fait un don de gamètes (ou d'embryons) et que le diagnostic est confirmé, j'autorise le médecin à informer le centre d'assistance médicale à la procréation concerné pour l'information des personnes nées de ce don.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Non concerné	<input type="checkbox"/>

Information de la famille (par entière)

- le meilleur bénéfice d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa protection ;
 - le meilleur bénéfice d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa défense ;
 - le meilleur bénéfice d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa défense ou leur état le permet. A défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :
- Les majeurs protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A

Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés et des données générées par l'examen pour leur éventuelle utilisation ultérieure dans le cadre de la même démarche diagnostique, en fonction de l'évolution des connaissances.	

Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je souhaite être informé(e) du résultat de l'examen réalisé	

- je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.
- je consens à ce que soit réalisé l'examen prescrit.
- Le médecin ou le conseiller en génétique m'a remis une notice d'information représentant notamment les éléments d'information ci-dessus et a répondu à toutes mes questions.
- J'ai été également informé(e) que cette démarche diagnostique pourra se poursuivre pour que je puisse bénéficier de l'évolution des connaissances
- La conservation et l'utilisation ultérieure possible des échantillons biologiques et des données issues de l'examen.
- de les risques de transmission génétique de cette maladie, les conséquences possibles pour d'autres membres de ma famille, la nécessité de les informer et les modalités possibles de leur information ;
- que les moyens de recherche, les moyens de la déceler, le degré de fiabilité des examens, les possibilités de prévention et de traitement, ainsi que les informations portant notamment sur :

<i>Médecine</i>

Pour l'examen diagnostique de (préciser obligatoirement le nom de la maladie ou groupe de maladies recherchées ou l'indication de l'examen prescrit) :

Sur l'examen des caractéristiques générales qui m'a été proposé

Conseiller en génétique (tel / / / /) sous la responsabilité du Dr..... (tel / / / /)

Je soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) par le : *(tel 1/23456789)*

<i>James Doe 11/11/1111</i>
DENTITE de la personne (épiglotte ou nom, prénom et date de naissance)

Consentement pour l'examen à finalité médicale des caractéristiques génétiques d'une personne majeure

Plan France Médecine Génomique 2025

Consentement pour l'examen à finalité médicale des caractéristiques génétiques d'une personne majeure¹

IDENTITE de la personne (étiquette ou nom, prénom et date de naissance)

JOE DOE

00/01/0002

Je soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) par le :

Dr..... *Docteur* (tel 01/23/45/67/89) Conseiller en génétique (tel / / / /) sous la responsabilité du Dr..... (tel / / / /)

Sur l'examen des caractéristiques génétiques qui m'a été proposé

Pour l'examen diagnostique de (préciser obligatoirement le nom de la maladie ou groupe de maladies recherchées ou l'indication de l'examen prescrit):

Ma maladie

J'ai reçu les informations portant notamment sur :

- La maladie recherchée, les moyens de la détecter, le degré de fiabilité des examens, les possibilités de prévention et de traitement, ainsi que les risques de transmission génétique de cette maladie, les conséquences possibles pour d'autres membres de ma famille, la nécessité de les informer et les modalités possibles de leur information ;
- La conservation et l'utilisation ultérieure possible de mes échantillons biologiques et des données issues de l'examen.

J'ai également été informé(e) que cette démarche diagnostique pourra se poursuivre pour que je puisse bénéficier de l'évolution des connaissances actuelles. Dans ce cas, je serai régulièrement informé(e) de sa poursuite et de son résultat dans le cadre de mon suivi.

Le médecin ou le conseiller en génétique m'a remis une notice d'information reprenant notamment les éléments d'information ci-dessus et a répondu à toutes mes questions.

Je consens à ce que soit réalisé l'examen prescrit².

Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

Je souhaite être informé(e) du résultat de l'examen réalisé³

Oui Non

J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés et des données générées par l'examen pour leur éventuelle utilisation ultérieure dans le cadre de la même démarche diagnostique, en fonction de l'évolution des connaissances.

Oui Non

¹ Les majeurs protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :

- le majeur bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa protection ;
- s'il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui reçoit l'ensemble des informations et qui peut consentir.

² Article 16-10 du code civil

³ Article L. 1111-2 du code de la santé publique (CSP)

Information de la famille (parentèle)

Si, par le passé, j'ai fait un don de gamètes (ou d'embryons) et que le diagnostic est confirmé, j'autorise le médecin à informer le centre d'assistance médicale à la procréation concerné pour l'information des personnes nées de ce don ⁴ .	Non concerné <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
--	---

Si le diagnostic est posé, j'informerai moi-même les membres de ma famille potentiellement concernés ou certains d'entre eux, dès lors que des mesures de soins ou de prévention, y compris de conseil génétique, peuvent être proposées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Pour les membres de ma famille que je n'informe pas, je demanderai au médecin de procéder lui-même à cette information dans le respect du secret médical.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

En cas de réponse négative aux deux rubriques précédentes, j'ai été informé(e) que ma responsabilité pourrait être engagée.

Ces informations sont couvertes par le secret professionnel et le droit au respect de la vie privée dans les conditions de l'article L1111-4 du code de la santé publique.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr. *bochus*.....

Fait à <i>Ehdout</i>	Le <i>Deke</i>
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne	
	

⁴ Article L. 1131-1-2 du CSP

ATTESTATION D'INFORMATION ⁵

(Du médecin prescripteur ou du conseiller en génétique)

IDENTITE de la personne (étiquette ou nom, prénom et date de naissance)	
Joe Doe	

Je certifie que la personne(e) susnommée a été informée des caractéristiques de la maladie recherchée, des moyens de la détecter, du degré de fiabilité des examens, des possibilités de prévention et de traitement et des modalités de transmission génétique de cette maladie, des conséquences possibles des résultats de l'examen pour d'autres membres de la famille et des modalités d'information de ceux-ci.

Je certifie avoir recueilli le consentement de la personne dans les conditions prévues par la loi.

Date : Date 2023

Signature et cachet du médecin ou conseiller en génétique:



⁵ Les majeurs protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :

- le majeur bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa protection ;
- s'il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui reçoit l'ensemble des informations et qui peut consentir.

Consentement pour la conservation, dans un but de recherche, des échantillons et des données résultant de l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne majeure réalisé pour une finalité médicale

J'ai également reçu des informations sur l'utilisation ultérieure éventuelle dans un but de recherche de mes échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique, ainsi que des données issues de l'examen.

En cas d'utilisation de mes échantillons biologiques ou de mes données génétiques, je serai informé(e) du projet de recherche ou du traitement de données envisagé et aurai la possibilité de m'y opposer⁶.

Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
J'autorise la conservation des données obtenues dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr.....
docteur

Fait à <i>Endroit sur seine</i>	Le <i>24/06/2023</i>
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne	
	

⁶ Sur les droits d'information et d'opposition :

- Article L. 1131-1-1 du CSP sur les échantillons biologiques
- Articles 48, 56 et 75 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et articles 14 et 21 du règlement 2016/679 général sur la protection des données (RGPD) sur les données de santé